

## UN ENGAGEMENT SANITAIRE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

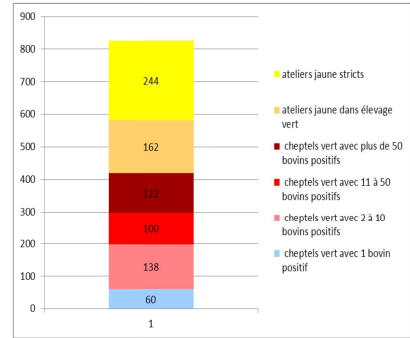


**CROPSAV**  
30 mars 2017

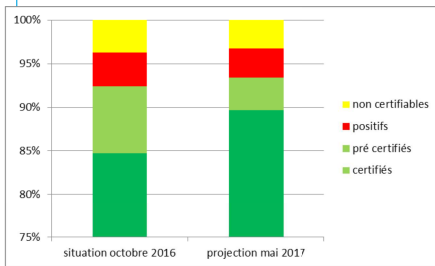


## DÉTAILS DES POSITIFS ET ATELIERS DÉROGATAIRES

Une situation contrastée  
Avec 220 élevages compliqués à assainir



## SITUATION IBR DANS LE GRAND EST « TOUT ÉLEVAGE »



90% des élevages certifiés  
Reste 3,7% positifs  
3,5% de dérogratoires



## DEMANDE D'AVIS DU CROPSAV: IBR 1

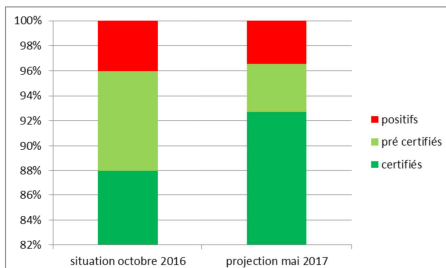
L'arrêté ministériel du 30 mai 2016 prévoit à ses articles 6.2, 8.1, 9.2, 10.2, 10.3, et 11.3 ( conditions techniques de qualification des troupeaux, obligation des contrôles à la vente, et gestion des ateliers dérogratoires)

un avis de CROPSAV pour la mise en place d'éventuelles dérogrations d'application.

**Information :** Les GDS Grand Est ont décidé de ne demander aucune dérogration à l'application de l'arrêté ministériel afin d'appliquer l'ensemble des mesures dès la campagne 2016/2017



## STATS DES ÉLEVAGES ASDA VERTES SEULEMENT



## IBR DEMANDE AU CROPSAV

l'article 4.1 confie la maîtrise d'œuvre de la mise en place de mesures de lutte à l'organisme reconnu compétent sur le territoire, les GDS,

la mise en application de l'art 6.4 relatif à la dérogration au contrôle à l'introduction dans les cheptels dédiés pose un problème d'application car les GDS ne sont pas décisionnaires de la définition de ce type d'atelier.

demande

Les GDS Grand Est demandent aux services de l'Etat que la définition et les décisions d'attribution des ateliers d'engraissement :déliés ou non, soient prises par les DDCSPP après avis des maîtres d'œuvre de l'IBR, afin que les obligations techniques spécifiques à l'arrêté ministériel du 31 mai 2016 puissent être respectées et contrôlées par le maître d'œuvre.



## DEMANDE DE PAR -BVD ALSACE – LORRAINE – CHAMPAGNE-ARDENNE

**ÉRADICATION**  
**bvd**  
TOUS CONCERNÉS



**GDS**  
Grand Est

## LES 4 MESURES D'APPLICATION IMMÉDIATE

### dépistage obligatoire des veaux à la naissance

- Par boucle auriculaire
- De tous les veaux, les nés vivants et les veaux morts nés

### Elimination des animaux IPI

- Dans la quinzaine qui suit la confirmation de marquage IPI

### Contrôle à l'introduction BVD obligatoire pour tous les bovins sans statut Bovin non IPI

- Dans le mois qui suit l'arrivée du bovin dans l'élevage

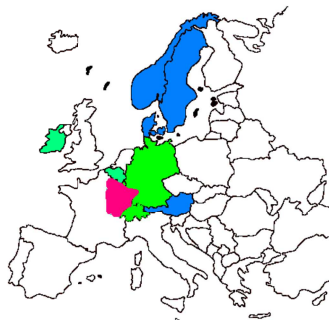
### Rassemblement de bovin attesté non IPI

- Foires, concours, marché élevage, vente publique,

**GDS**  
Grand Est



## SITUATION EUROPÉENNE



**GDS**  
Grand Est

## CALENDRIER D'APPLICATION DES 4 MESURES

### Calendrier basé sur les anciennes régions

- Alsace → application générale 2017
  - Pour les 2 départements en totalité
- Lorraine → application générale 2017
  - Pour les 4 départements en totalité
- Champagne Ardenne : → automne 2018
  - Ardennes 2017 volontariat
  - Aube 2017 zone test
  - Marne 2017 zone test
  - Haute Marne 2017 zone test

**GDS**  
Grand Est



## BVD DEMANDE DE PAR GDS GE

### Suite aux travaux des GW

Après 2 ou 3 ans de mise en place

### Suite à l'Ag d'Eurosanitaire

- Décision de déposer un dossier de PCV dans chaque nouvelle région
- Sur le même modèle avec un calendrier commun

### Orientation du PAR BVD Grand Est ( dans l'attente d'un PCV)

- Explications de la totalité des mesures
- Dépôt de 4 mesures d'application immédiate
- Un calendrier d'application selon les départements



**GDS**  
Grand Est

## APPLICATION DES AUTRES MESURES

Règles de biosécurité → 2019

Contrôles de mouvements → 2019

Contrôles de regroupement de cheptels → 2019

• Interdiction de regrouper des bovins sans statuts

Suivi épidémiologique → 2020

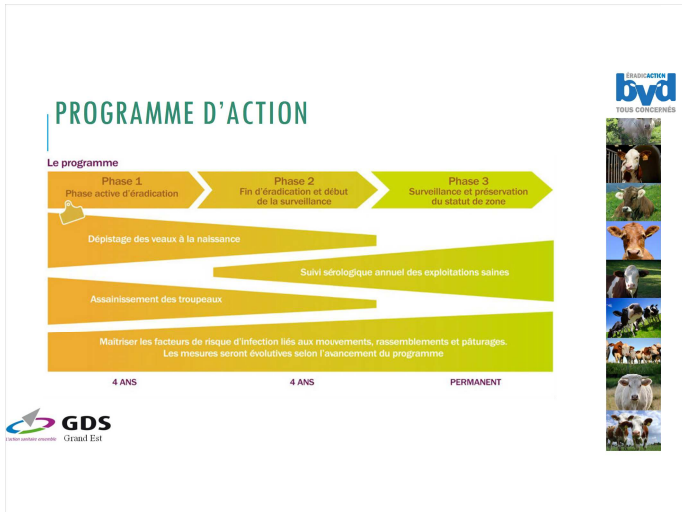
• Mesure de suivi sérologique du pré troupeau

Contrôle des mises en pâture → 2019

Arrêt de la vaccination 2020

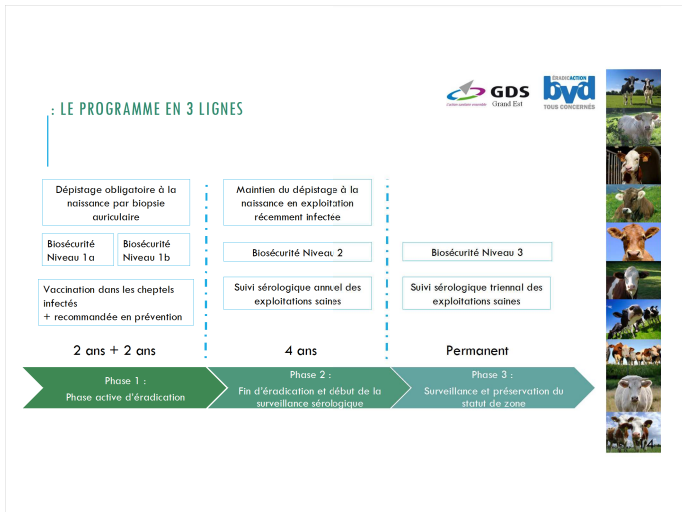
**GDS**  
Grand Est





## SITES INTERNET

<http://contrelabvd.com/>  
<http://www.gds88.eu/>



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Thèmes sanitaire à l'étude par les 3 OVS animal Grand Est

- allègement des mesures de dépistage TUBERCULOSE à l'introduction
  - demande de suppression de l'intradermo à l'introduction hors provenance à risque
- Section apicole
  - Régionalisation de la lutte contre la Varroase
- Section aquacole
  - Présentation par la FAGE d'un protocole de gestion des maladies aquacoles
- Demande de financement par la DRAAF pour la rédaction du SRMDS

Demande un CROPSAV section animale → septembre 2017

## PROGRAMME D'ÉRADICATION DE LA BVD

30 000 éleveurs acteurs

## Et n'oublions pas !

- Notre objectif : le SERVICE aux éleveurs
- L'efficacité, c'est de faire mieux à moindre coût
- « La simplicité est la sophistication suprême » (De Vinci)



# LA SANTÉ ANIMALE CONTRIBUE À LA RENTABILITÉ DE L'ÉLEVAGE!



**SEULE L'ACTION COLLECTIVE est EFFICACE !**